

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Chain Lube XHT 50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Lubrifiant et additif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH	
	Gebäude 4609	
Rue:	Am Haupttor	
Lieu:	D-06237 Leuna	
Téléphone:	+49 (0) 3461 845-0	Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
e-mail:	info@addinol.de	
Interlocuteur:	Service technique	
Internet:	www.addinol.de	
Service responsable:	Service technique d'ADDINOL	

Fournisseur

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH	
	Gebäude 4609	
Rue:	Am Haupttor	
Lieu:	D-06237 Leuna	
Téléphone:	+49 (0) 3461 845-222	Téléfax: +49 (0) 3461 845-561
e-mail:	info@addinol.de	
Interlocuteur:	Anwendungstechnik	
Internet:	www.addinol.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin (030) 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 2 de 12

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Les vapeurs de mise en oeuvre peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated			15 - < 20 %
	500-183-1		01-2119486452-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated			1 - < 2,5 %
	273-066-3		01-2119535109-41	
	Repr. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H361fd H373 H410			
68442-68-2	Styrenated N-phenyl-benzenamine			1 - < 2,5 %
	270-485-3		01-2120115789-46	
	Aquatic Chronic 4; H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68037-01-4	500-183-1	1-Decene, homopolymer, hydrogenated	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
68937-41-7	273-066-3	Triaryl phosphate isopropylated	1 - < 2,5 %
	dermique: DL50 = > 10000 mg/kg		
68442-68-2	270-485-3	Styrenated N-phenyl-benzenamine	1 - < 2,5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 3 de 12

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NO_x). Phosphore oxydes. suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 4 de 12

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Eviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. Gel. forte chaleur.

Température de stockage recommandée: 5 - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
68937-41-7	Phosphate de triphényle isopropylié (inhalable)	-	3,5		VME 8 h	
		-	7		VLE courte durée	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,145 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	700 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,416 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	2000 mg/kg p.c. /jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	16 mg/cm²
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	350 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,208 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	100 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	8 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c. /jour
68442-68-2	Styrenated N-phenyl-benzenamine		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	16,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2,33 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,833 mg/kg p.c. /jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,167 mg/kg p.c. /jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental	Valeur	
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	
Eau douce	0 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,015 mg/l	
Eau de mer	0 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0,185 mg/kg	
Sédiment marin	0,018 mg/kg	
Intoxication secondaire	1,85 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l	
Sol	2,5 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m³

STEL: 10 mg/m³

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 6 de 12

surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition > 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune - marron
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: Aucune donnée disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'écoulement: -18 °C ASTM D 7346

Point d'éclair: 270 °C DIN EN ISO 2592

Inflammabilité

solide/liquide: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 7 de 12

gaz:

Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 15 °C):

0,936 g/cm³ DIN 51757

Hydrosolubilité:

pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique:
(à 40 °C)56 mm²/s ASTM D 7042

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Oxydes d'azote (NO_x). Phosphore oxydes. suie.**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 8 de 12

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	OECD Guideline 402
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated				
	cutanée	DL50 > 10000 mg/kg	Lapin	Study report (1976)	other: 16 CFR 1500.40
68442-68-2	Styrenated N-phenyl-benzenamine				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2016)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1995)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1995)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1995)	OECD Guideline 202
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10,8 mg/l	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 2,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,0031 mg/l	33 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,0415 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 1000 mg/l)	3 h	activated sludge, domestic	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 209
68442-68-2	Styrenated N-phenyl-benzenamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 920 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,564 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	SSS QSAR Prediction Team (2016)	other: as mentioned below
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,051 mg/l	48 h	Daphnia magna	SSS QSAR Prediction Team (2016)	other: as mentioned below

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68037-01-4	1-Decene, homopolymer, hydrogenated	> 6,5
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	85000 - 150000
68442-68-2	Styrenated N-phenyl-benzenamine	>= 32967

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 10 de 12

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68937-41-7	Triaryl phosphate isopropylated	225	Lepomis macrochirus	REACH Registration D
68442-68-2	Styrenated N-phenyl-benzenamine	531,1		REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

130206 Huiles et combustibles liquides usagés (sauf les huiles alimentaires et les huiles usagées figurant aux chapitres 05, 12 ou 19); Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; Huiles de moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: -

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 11 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,6,7,8,9, 11,12,14,16.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Chain Lube XHT 50

Date de révision: 15.10.2021

Code du produit: 766021

Page 12 de 12

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)